***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 20 MAI 2021***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le onze mai deux mil vingt et un, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MME Raselli, MM Beuzelin, Fouquier, Danezan, Castel, Démottais, Wallerich, Loizel, Canchel, de Murat

Etait absent excusé : MR Lecoufle.

Etait absent :

Pouvoirs : Mr Lecoufle a donné pouvoir à Mr Fouquier

Secrétaire : Mme RASELLI Mélanie.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2021***

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il souhaite reporter sur l’année 2022 les demandes de subventions qui ont été déposées en 2021 auprès du Département et de la Préfecture au titre de la DETR pour l’installation de vidéoproctection car toutes les démarches administratives antérieures à cette installation n’ont pas été effectuées notamment la demande d’autorisation préfectorale, l’étude de faisabilité et le diagnostic auprès de la gendarmerie. Les dossiers de demande de subventions seront ainsi plus complets avec tous ces éléments.

***CONVENTION***

***DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX***

**DL/2021/023** Suite à la demande de mise à disposition d’un terrain communal, pour l’installation d’un distributeur automatique de produits alimentaires locaux, par LA HALLE D’ANTAN SAS JUHEL représentée par Monsieur Julien CHAPUIS domiciliée 4, Rue Jacques Ferny 76760 YERVILLE, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’établir une convention avec Monsieur Julien CHAPUIS afin de participer financièrement aux frais de consommation d’électricité de l’appareil.

Il propose donc :

* de conclure une convention pour une durée d’un an à compter du 1er juillet 2021 et jusqu’au 30 juin 2022 inclus. Au-delà, celle-ci sera renouvelée tacitement aux mêmes conditions tous les ans pour une durée d’un an, sauf résiliation, par une des deux parties, dans un délai de deux mois avant son terme.
* de fixer la participation financière, à 1 € T.T.C par jour, à compter du 01 juillet 2021.
* de fixer la périodicité de paiement, au semestre, soit le 15 des mois de juin et de décembre. LA HALLE D’ANTAN SAS JUHEL représentée par Monsieur Julien CHAPUIS recevra le titre de recette correspondant établi par la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

Monsieur Eric CASTEL suggère au Conseil Municipal d’inviter Monsieur Julien CHAPUIS à venir à un marché des producteurs afin qu’il puisse les rencontrer.

***RESILIATION PARTIELLE***

***BAIL EMPHYTEOTIQUE***

**DL/2021/024** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’afin de pouvoir récupérer le logement situé au-dessus de la Mairie au 157 Route de Rouen, il convient de procéder à une résiliation partielle du bail emphytéotique qui avait été établi pour une durée de 25 ans à compter du 01 décembre 1997. Ce bail avait été consenti moyennant une redevance annuelle de 100.00 francs soit 15.24 euros payable à chaque date d’anniversaire du bail.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu’un commun accord a été trouvé avec le bailleur social gestionnaire de ce bien inoccupé depuis presque 4 ans afin que ce logement soit restitué à la Commune, un an et demi avant le terme du bail.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

***FAUCHAGE DES TALUS***

**DL/2021/025** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l’E.T.A CREVON concernant le fauchage des talus communaux et pour 2 passages dans l’année soit une somme de 2 250.00 € H.T (2 700.00 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

**travaux de voiries :**

**renforcement et refEction**

**de l’entree du lotissement le clos des peupliers**

**et du trottoir ROUTE DE ROUEN**

**DL/2021/026** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par COLAS FRANCE concernant les travaux de voiries suivants :

1. **Renforcement et réfection de voirie entrée du Lotissement le Clos des Peupliers** soit une somme de **14 834.00 € H.T (17 800.80 € T.T.C)**
2. **Renforcement et réfection du trottoir Route de Rouen** soit une somme de **2 052.00 € H.T (2 462.40 € T.T.C)**

 soit une somme totale de  **16 886.00 € H.T (20 263.20 € T.T.C)**.

 Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

**taUX des subventions DU departement**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le Département a décidé d’augmenter de 5 % les taux des subventions attribuées pour les travaux communaux. Ces derniers passent ainsi de 25 % à 30 % en 2021.

**TRAVAUX DE REFECTION EN ENROBE**

**DE LA RUE DU BOIS TILLANT**

**DL/2021/027** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de réfection en enrobés ont dû être effectués suite aux travaux de renouvellement de canalisation d’eau potable sur la Rue du Bois Tillant. La Commune de Grémonville et le SMAEPA de la Région de Yerville ont dû prendre une décision en urgence et se sont mis d’accord pour le partage en 50/50 du surcoût supplémentaire qui s’élève à 14 907.50 € H.T.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le bon de commande établi par STURNO soit une somme de 7 453.75 € H.T (8 944.50 € T.T.C) à charge commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix POUR – 1 ABSTENTION) :

* valident ces travaux supplémentaires
* décide d’effectuer le transfert de crédits suivants :
	+ - * 1 000.00 € de l’article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) Opération 240 (Aménagement de sécurité Impasse de la Vatine) à l’article 2151 (Réseaux de voirie) Opération 246 (Travaux de voiries divers)

Monsieur Sylvain CANCHEL signale à Monsieur le Maire que pour ces travaux, l’utilisation d’un remblai liquide aurait coûté moins cher que de l’enrobé.

Monsieur Sylvain CANCHEL et Madame Mélanie RASELLI font remarquer à Monsieur le Maire que les membres de la commission des travaux auraient dû être concertés pour ce chantier.

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

**elections departementales et regionales**

Monsieur le Maire procède à la composition du bureau de vote pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

**SCRUTIN DU 20 JUIN 2021**

08H00 à 11H30 : MM BEUZELIN. D, CANCHEL. S, CASTEL. E, DEMOTTAIS. B, LOIZEL. J, de MURAT. R

11H30 à 15H00 : MME LECOUFLE. D, MM LECOUFLE. D, FOUQUIER. N,

 WALLERICH. H, HONGUER. D, CASALTA. P

15H00 à 18H00 : MMES LISET. I, DHAUMONT. B, MM BEUZELIN. D, DANEZAN. J, WALLERICH. H, de MURAT. R

**SCRUTIN DU 27 JUIN 2021**

08H00 à 11H30 : MME LECOUFLE.D, MM FOUQUIER. N, CANCHEL. S,

 WALLERICH. H, LECOUFLE.D, de MURAT. R

11H30 à 15H00 : MMES de MURAT. ML, RASELLI. M, MM CASTEL. E,

 DEMOTTAIS. B, HONGUER. D, CASALTA. P

15H00 à 18H00 : MMES LISET. I, DHAUMONT. B, MM BEUZELIN. D, DANEZAN.J, de MURAT. R, GUEROUT. F

***ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION***

**DL/2021/028** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la S.A.R.L N.S.I concernant l’acquisition de panneaux de signalisation soit une somme de 1 858.64 € H.T (2 230.37 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette acquisition.

***ACQUISITION SEPARATEUR DE CHAUSSEE***

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le devis reçu par la S.A.R.L N.S.I pour la fourniture d’un séparateur de chaussée ne correspond pas aux attentes de la municipalité et que le second devis qui a été sollicité à ce sujet n’a pas encore été reçu. Ce sujet sera donc vu lors d’un prochain conseil municipal.

***ACQUISITION FILET PARE BALLON***

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que ce sujet sera vu lors d’un prochain conseil municipal.

***CHANGEMENT PORTE D’ENTREE***

***LOGEMENT PRESBYTERE***

**DL/2021/029** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la S.A.S RATHEAU - ROUEN concernant l’achat d’une porte d’entrée pour le logement de Monsieur & Madame MARIE soit une somme de 1 558.37 € H.T (1 870.04 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette acquisition.

***CHANGEMENT PORTE D’ENTREE***

***ACCES LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE***

**DL/2021/030** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la S.A.S RATHEAU - ROUEN concernant l’achat d’une porte d’entrée permettant l’accès au logement situé au-dessus de la Mairie soit une somme de 1 894.76 € H.T (2 273.71 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette acquisition.

***PROTECTIONS COVID 19 BUREAUX DE VOTE***

***ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES***

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’afin de protéger les assesseurs et les votants lors des élections départementales et régionales de juin, il convient de s’équiper en protections COVID 19 pour la tenue des bureaux de vote.

Monsieur Nicolas FOUQUIER propose d’emprunter les protections en plexiglas dont il dispose à son travail et Monsieur Eric CASTEL est également en mesure d’en fournir.

***ACQUISITION TONDEUSE***

**DL/2021/031** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par NION PARCS ET JARDINS concernant l’achat d’une tondeuse soit une somme de 1 174.17 € H.T (1 409.00 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette acquisition.

***ACQUISITION CHENIL***

**DL/2021/032** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par EURL AJ TROUVTOUT concernant l’achat d’un chenil soit une somme de 324.17 € H.T (389.00 € T.T.C).

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette acquisition.

***FONDS DEPARTEMENTAL D’AIDE AUX JEUNES (FAJ)***

 ***ANNEE 2021***

**DL/2021/033** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière formulée par le Département concernant le financement du Fonds d’Aide aux Jeunes pour l’année 2021 soit une somme de 0.23 € / habitant.

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis défavorable à cette dépense.

**questions diverses**

* Monsieur Jack DANEZAN évoque l’achat d’une autolaveuse afin de faciliter le nettoyage des sols par Madame Brigitte DHAUMONT. Des devis vont être sollicités.
* Monsieur Régis de MURAT dénonce les risques d’accidents dus au manque de visibilité au niveau du virage situé au Gal à côté Mr Richard RIBE ainsi qu’au non élagage des arbres du Foyer des Tilleuls. Un courrier va être envoyé au Foyer des Tilleuls pour l’élagage des arbres. Concernant le manque de visibilité, Monsieur Emmanuel BOULARD avait proposé d’installer un miroir.
* Il est évoqué le problème d’élagage au niveau du terrain de Monsieur COMONT.
* Monsieur Sylvain CANCHEL sollicite l’enlèvement des tas de terre autour du City Stade.
* Monsieur Benoit DEMOTTAIS signale le problème de ruissellement d’eaux boueuses chez Monsieur Christian HAQUET qui est dû au non nettoyage des routes après le passage des tracteurs. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a déjà contacté les agriculteurs concernés à ce sujet.
* Monsieur Eric CASTEL évoque la date du 09 juillet 2021 pour réaliser le marché des producteurs.
* Monsieur Jack DANEZAN évoque l’oubli de 2 personnes (Mr & Mme DUBUISSON Denis) pour la distribution des brins de muguet au 1er mai dernier, ceci étant lié à une absence de cette famille sur la liste de la Mairie.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**